



Crise MNSD Nassara

## L'ombre de Hama Amadou plane toujours sur le parti

Des supporters, Hama Amadou ne finit pas d'en compter. Et ceci même dans les milieux qui lui étaient hostiles auparavant. Malgré l'âpreté de l'adversité, en dépit de la chasse aux sorcières engagée contre les partisans, l'image de Hama Amadou continue de planer sur le MNSD Nassara. Difficile, impossible pour les adversaires internes de l'ex Premier Ministre de le faire oublier. Au contraire, c'est comme si la dure épreuve qu'il traverse a augmenté sa popularité.

(Lire page 3)



« Nous sommes en train de travailler véritablement sur tout ce qui permettra à la SONITEL d'être leader des télécommunications au Niger » déclare Alain Koby

Section MNSD NASSARA NIAMEY

### Le torchon continue à brûler entre les responsables

Après un transfert forcé au Bureau Politique National, cette réunion s'est finalement tenue au siège de la Section grâce à l'intervention du propriétaire de la villa qui n'est autre que Omar Himidou dit Ladan. Après plusieurs heures de débat, les participants ont décidé d'aller à l'AG convoquée par le Président de la Section bien que cette dernière est illégale. Mais quelle ne fut leur surprise, la même opération que la veille s'est répétée. Un important cordon policier les attendait à la porte avec cette fois-ci l'ordre de leur empêcher l'accès à la salle.

(Lire page 3)



Ton monde, ta liberté...

Vivez pleinement votre vie. Avec Zain, laissez-vous guider vers de nouveaux horizons !

## Déclaration de la Conférence Communale Extraordinaire de la Sous-section Commune III

L'an deux mil huit, le dimanche 17 Août, se sont tenues au siège de la sous-section de Niamey commune III, les assises de la conférence communale extraordinaire, à l'effet d'examiner la situation sociopolitique de notre sous-section et du parti, suite à l'incarcération du président du Parti, son Excellence Hama Amadou. En effet, faisant sienne la déclaration de la section de Niamey en date du 12 juillet 2008, la conférence communale extraordinaire approuve son contenu et décide d'une position politique claire ferme et sans équivoque.

Le MNSD Nassara est un et indivisible, sous la conduite exclusive et éclairée du Tandem Hama Amadou, Président du parti et de Mahamadou Salissou Habi, Secrétaire Général, conformément aux délibérations du congrès du 7 Avril 2005.

Après une analyse sans complaisance de cet état de fait, la conférence communale extraordinaire de la sous-section Niamey commune III fait la déclaration suivante :

1. Remercie toutes les militantes, militants et sympathisants de la sous-section Niamey III qui ont spontanément et massivement adhésés aux comités de mobilisation et de soutien au Président du Parti érigés dans tous les comités de base des quartiers et villages de notre commune ;
2. Salue et félicite les vaillants militantes et militants de notre commune qui continuent à refuser les marchands d'illusion qui, à coût de billet de banque tentent vaille que vaille d'acheter leur conscience et leur dignité ;
3. Appelle solennellement tous ceux qui se sont égarés à rejoindre nos rangs pour l'unification du parti ;
4. Encourage la jeunesse, du MNSD Nassara, les Amazones et Femmes Nassara, les cadres du parti, les militantes, militants et sympathisants à garder espoir car leur soutien noble et honorable auront d'ici peu raison ;
5. Apporte son soutien indéfectible et inébranlable au seul et unique Président du parti, son Excellence Hama Amadou, aujourd'hui incarcéré à la prison de haute sécurité de Koutoukalé et le rassure de toute sa détermination à poursuivre aux côtés de Mahamadou Habi Salissou intérimaire désigné, le combat déterminant pour sa libération sans condition et pour la sauvegarde des idéaux du parti et des principes démocratiques ;
6. La conférence communale extraordinaire fait confiance à notre justice pour dire le droit rien que le droit dans la dignité et l'indépendance absolue de la justice Nigérienne ;
7. Enfin, la conférence communale extraordinaire de la sous-section Niamey III, demande à toutes les militantes, militants et sympathisants à se tenir prêt pour répondre au mot d'ordre de notre sous-section dans les heures à venir.

Fait à Niamey le 17 Août 2008  
La conférence

## Conférence sous régionale

### Résolution N°1

- considérant que la conférence communale est l'instance suprême du parti au niveau de la commune et ses prérogatives conformément aux articles 32c et 33 des statuts ;
  - Considérant l'attitude contraire à la déontologie et à la discipline du parti, observé par un certain nombre de militants membres de la sous section MNSD Nassara de la Commune Niamey III, qui ont organisés et participés à une déclaration (dite de la section de la communauté urbaine de Niamey à la MJC Djado Sekou) ;
  - Considérant la campagne de démobilisation et les tentatives effrénées de récupérer les militants du MNSD à coût de billets de banque orchestré par les camarades identifiés.
  - Considérant que ladite déclaration n'a respecté aucune procédure hiérarchique conforme aux textes du parti à cause de son caractère rebelle, isolé et unilatéral, qui a pour finalité de créer une division au sein de la structure du parti ;
  - Considérant que ces actes graves violent délibérément les textes du parti en leurs articles 103, (alinéa 2-3-4-6-7) du chapitre 6 « De la déontologie » et articles 104 du chapitre 7 « De la discipline » des statuts qui stipulent, entre autres que tout membre de la sous section a le droit et le devoir de respecter et faire respecter les textes du parti ;
- La conférence communale extraordinaire de la sous-section Niamey Commune III décide à cet effet de l'exclusion du MNSD Nassara des personnes ci-après :

1. **Abdourahamane Hima**
2. **Hadja Rabi Hima**
3. **Kankamba dit Aboubacar Salifou Dia**
4. **Abdoulaye Morou**
5. **Mariama Amadou**
6. **Issoufou Mounkaïla**

Fait à Niamey le 17 août 2008  
La conférence

### Résolution N°2

- Considérant que la conférence communale est l'instance suprême du parti au niveau de la commune et ses prérogatives conformément aux articles 32 et 33 des statuts ;
- Considérant que la sous-section MNSD Nassara de la Commune Niamey III, représente le cinquième (1/5) de la section MNSD Nassara de Niamey ;
- Considérant les agissements de certains responsables contraires aux décisions de la section MNSD Nassara de la communauté urbaine de Niamey.

#### La conférence communale extraordinaire de la sous-section Niamey Commune III ;

1. Décide du retrait de sa confiance à Monsieur Adamou Salifou, Président de la Section de Niamey ;
2. Que tous les actes posés par celui-ci n'engagent nullement la sous-section MNSD-Nassara de la Commune Niamey III ;
3. Enfin, demande aux vices présidents de la section de prendre toutes leurs responsabilités afin d'assurer le bon fonctionnement de ladite section.

Fait à Niamey le 17 Août 2008  
La conférence

### Motion de soutien au Président du Parti

- Considérant que l'arrestation de son excellence Monsieur Hama Amadou, n'est autre qu'une mascarade visant à l'empêcher de se présenter aux élections de 2009 ;
- Considérant que son Excellence, Monsieur Hama Amadou est prisonnier politique de son propre régime, qu'il a lui-même contribué de manière substantielle à porter au pouvoir.

La conférence communale de la sous section MNSD Nassara de la Commune Niamey III réunie en session extraordinaire le dimanche 17 Août 2008, réaffirme son soutien indéfectible et inébranlable à son excellence Monsieur Hama Amadou, seul et unique président du MNSD Nassara et demande par conséquent sa libération immédiate et sans conditions. La conférence prend acte de la désignation de Monsieur Sala Habi Salissou pour assurer l'intérim de la présidence du parti conformément à l'article 65 du règlement intérieur et lui apporte son soutien.

Fait à Niamey le 17 Août 2008

La conférence

Crise MNSD Nassara

## L'ombre de Hama Amadou plane toujours sur le parti



**Plus d'un an après son éviction de la primature et environ deux mois après son incarcération à la prison de haute sécurité de Koutoukalé, le Mouvement National pour la Société de Développement (MNSD Nassara) est toujours debout. Certes le plus grand parti politique du Niger est aujourd'hui traversé par une crise qui risque fort d'entamer sa suprématie, mais contrairement à ce que certains analystes ont prévu, le parti de Hama Amadou est là intact en train de gérer sa crise à sa manière. Pour l'heure, il n'y a pas de cassure. Mieux, Hama Amadou, de sa prison reste et demeure encore à ce jour, le Président du parti et ici au siège du Bureau Politique National (BPN), Sala Habi, fort de sa nouvelle fonction d'intérimaire, continue à expédier les affaires courantes en attendant le retour au bercail de celui qui est attendu par des milliers et milliers de ses supporters.**

Des supporters, Hama Amadou ne finit pas d'en compter. Et ceci même dans les milieux qui lui étaient hostiles auparavant. Malgré l'âpreté de l'adversité, en dépit de la chasse aux sorcières engagée contre les partisans, l'image de Hama Amadou continue de planer sur le MNSD Nassara. Difficile, impossible pour les adversaires internes de l'ex Premier Ministre de le faire oublier. Au contraire, c'est comme si la dure épreuve qu'il traverse a augmenté sa popularité. La clé du siège du Bureau Politique National et celle de la section de Niamey sont toujours entre les mains de la légalité, c'est-à-dire des partisans de Hama Amadou. Le 17 Août dernier, la sous section

MNSD Nassara de la Commune Niamey III était en conférence sous régionale, conférence au sortir de laquelle, elle a pris plusieurs résolutions dont entre autres l'exclusion de certains militants au nombre desquels, Hadjia Rabi Hima et l'actuel intérimaire de la présidence du conseil de la Communauté Urbaine de Niamey.

La région de Tillabéri n'échappe à la « rébellion » contre les structures légales du parti. Néanmoins, ici les partisans de Hama Amadou ont marqué le territoire. Sur les 15 députés que compte la région, une douzaine reste fidèle au Président du MNSD Nassara. Dans ce fief du plus grand parti politique du Niger, les déclarations se succèdent avec

le même leitmotiv, défendre la légalité incarnée par Hama Amadou.

Dans les autres sections à savoir Dosso, Zinder, Maradi, Tahoua et Diffa, les supporters du Président du MNSD Nassara refusent de céder aux manœuvres d'intimidations. Même les militants du MNSD de la diaspora commencent à sortir de leur réserve se prononçant en faveur de Hama Amadou (cas de la déclaration de soutien de

la section de France en faveur du Président du parti).

Comme on peut le constater, la tendance est en train de tourner en faveur des partisans de l'ex Premier Ministre. L'incarcération de Hama Amadou est en train de produire un effet contraire, un effet positif pour le Président du MNSD qui sortira sans aucun doute ragaillard de sa prison « politique ».

**Gourouza Aboubacar**

*Section MNSD NASSARA NIAMEY*

## Le torchon continue à brûler entre les responsables

Depuis l'arrestation et la mise sous mandat de dépôt à la prison de haute sécurité de Koutoukalé de l'ancien Premier ministre SE Hama Amadou, Président du MNSD NASSARA, des grandes dissensions ont vu le jour au sein de la Section de Niamey jadis marquée par l'union de ses membres qui ont su garder l'image de la région phare et grand fief du plus grand parti de la majorité présidentielle

Depuis les derniers événements qui ont marqué la vie politique du pays nés de l'arrestation de Hama et le débat autour d'un troisième mandat du Président Tandja ou l'éventualité de la révision de la Constitution, la Section de Niamey laisse entrevoir l'existence de deux clans : le premier dirigé par le Président de la Section qui se trouve être contesté par certaines sous sections qui lui ont d'ailleurs retiré leur confiance à travers des déclarations récentes qui ont d'ailleurs fait l'objet de réponse de la part de ce dernier, et le second clan dirigé par le Député Soumana Sanda qui regroupe en son sein des fidèles du Président du parti Hama Amadou qui ont d'ailleurs créé des comités de soutien dans toutes les communes de Niamey.

Mardi dernier, dans l'après midi, cette crise de la Section a connu de nouveaux rebondissements.

En effet, suite à la convocation

par Amadou Salifou Président de la Section, d'une assemblée générale dite de réconciliation qui devait se tenir au Palais des Congrès, une réunion d'informations des « pro Hama » a été convoquée au siège de la Section au quartier Plateau Rue Maurice Dellens avec pour ordre du jour de statuer sur la tenue de cette AG le mercredi soir, quelle ne fut la surprise des militants ayant effectué le déplacement de se retrouver en face d'un important cordon policier qui a occupé durant des heures la devanture du siège avec un ordre formel : interdire la tenue de cette réunion.

Après un transfert forcé au Bureau Politique National, cette réunion s'est finalement tenue au siège de la Section grâce à l'intervention du propriétaire de la villa qui n'est autre que Omar Himidou dit Ladan.

Après plusieurs heures de débat, les participants ont décidé d'aller à l'AG convoquée par le Président de la Section bien que cette dernière est illégale. Mais quelle ne fut leur surprise, la même opération que la veille s'est répétée.

Un important cordon policier les attendait à la porte avec cette fois-ci l'ordre de leur empêcher l'accès à la salle. Au vu de tous ces événements, on est en mesure de se poser la question de savoir à qui profite la crise et à quand sa fin.

**Souleymane Salha**

# Interview ALAIN KOBY, Directeur Commercial et du Marketing de SONITEL

« Nous sommes en train de travailler véritablement sur tout ce qui permettra à la SONITEL d'être leader des télécommunications au Niger » déclare Alain Koby

**A la Société Nigérienne des Télécommunications (SONITEL), les choses sont en train de bouger. Chez l'opérateur historique des télécommunications du Niger, plus qu'ailleurs, on est déterminé à se hisser à la tête des opérateurs installés sur notre sol. Ça innove, ça multiplie les promotions, bref, ça sent le positif. Pour en savoir plus, nous avons rencontré Monsieur le Directeur Commercial et Marketing de SONITEL, Alain Koby. Très serein, très confiant mais également très ouvert...**

**Question : Bonsoir, Mr le Directeur Commercial de SONITEL. Tout d'abord, présentez nous votre société.**

Réponse : Bonjour, Monsieur le journaliste. La

premier opérateur à créer des abonnés au téléphone fixe sans fil, communément appelé DOGONAY. La SONITEL, c'est aussi une entité légale de droit nigé-



SONITEL est l'opérateur historique des télécommunications au Niger. Elle est détentrice de plusieurs licences : premier opérateur à posséder un réseau RTC (Réseau Téléphone Commuté), premier opérateur à posséder un réseau permettant d'accéder à Internet par le réseau filaire, à savoir le réseau ADSL,

rien, partenaire de DATAPORT CORPORATION qui est un consortium sino libyen composé de ZTE et de LAPGREEN NETWORK. Voilà présenté succinctement la SONITEL. **Question : Ces derniers temps, on entend parler de plus en plus d'un nouveau visage mais surtout d'un nouveau souffle à la**

SONITEL. Qu'en est-il exactement ?

Réponse : Nous nous réjouissons que ce changement fasse écho. En effet, le nouveau souffle et le nouveau visage de la SONITEL prennent appui sur de nouvelles ambitions. Il s'agit notamment de changement de mentalité, de culture d'entreprise, d'atteinte d'objectifs et de biens d'autres facteurs qui concourent à doter le « paquebot » des Télécommunications du Niger, de toutes les armes nécessaires qui créent ce changement. Vous savez, nous avons fonctionné pendant plusieurs années avec des réflexes plus ou moins administratifs. Aujourd'hui, nous devons nous inscrire dans une autre logique. Celle de travailler comme nos concurrents, voire mieux qu'eux pour rétablir notre notoriété, développer notre chiffre d'affaire et prendre la part de marché qui nous revient. SONITEL est aujourd'hui obligé à s'adapter à l'ère du temps. Ce nouveau visage, sans triomphalisme, commence certainement par le recrutement de ma personne à la direction commerciale pour impulser une nouvelle dynamique au niveau des ventes. Ce qui a véritablement commencé. Nous avons dû passer au peigne fin l'organisation de la direction commerciale afin de mieux la préparer aux nouveaux défis orientés vers plus d'actions de communication et

de vente. Suite aux deux actions de promotion de vente de nos téléphones CDMA (Dogonay), nous sommes sur le point de lancer une grosse offensive sur l'Internet. Offensive qui prend appui sur la restauration de notre bande passante qui a été multipliée par cinq, soit 155 Méga. Nos abonnés constateront que la qualité de service a changé. Nous avons le souci de renouer avec la qualité de service sur tous ces plans pour le plus grand bien de nos clients.

**Question : Nous sommes dans un environnement très concurrentiel au Niger. Quelles stratégies la SONITEL préconise pour effectivement prendre sa part de marché ?**

Réponse : Nous sommes effectivement dans un environnement fortement concurrentiel. La stratégie que SONITEL préconise ne peut être dévoilée ici mais sachez quand même qu'elle est basée sur plusieurs stratégies marketing qui ouvriront obligatoirement les portes de la réussite à notre entreprise. Les préalables de nos stratégies sont plus de qualité de service, plus de disponibilité de nos produits parfaitement adaptés aux besoins de nos clients, des tarifs étudiés et plus de communication. On pourrait parler entre autre de notre nouveau slogan: « Niger mon pays... SONITEL mon réseau ». Nous l'avons voulu

# Interview ALAIN KOBY, Directeur Commercial et du Marketing de SONITEL

ainsi parce que la SONITEL est le seul opérateur de télécommunication nigérien au Niger. Pareil slogan n'est pas une nouveauté. Ils sont légion dans les pays qui mettent en avant l'opérateur national. Mais en plus, SONITEL possède la plate forme technologique la plus dense du Niger en matière de télécommunication.

**Question : Il y a quelques jours, le Monsieur Directeur Général de la SONITEL signait avec Monsieur le Directeur Général de Bénin TELECOM, une convention. Quels sont les contours de cette convention ?**

**Réponse :** La convention consistait à interconnecter les réseaux fibres optiques entre Bénin TELECOM S.A et SONITEL S.A. Vous savez que le Niger est un pays enclavé. Pour bénéficier des vertus d'un réseau fibre optique, il fallait absolument que SONITEL se connecte à un réseau fibre optique déjà existant ayant une sortie sur le SAT3. L'opérateur frère, Bénin Télécom a bien voulu nous aider dans ce sens pour bénéficier d'une bande passante plus importante. Par la même occasion, le Niger vient de s'inscrire dans le lot des rares pays africains à posséder le support fibre optique.

Avec cette fibre optique, il est certain qu'il n'y aura pas deux leaders de l'Internet au Niger. Fini les lenteurs de connexion et bonjour la vulgarisation de l'Internet et de plusieurs services à valeurs ajoutés sur toute l'étendue du territoire nigérien. C'est

un très grand pas pour SONITEL et pour le Niger. Cette bande passante de 155 méga va se ressentir au niveau des connexions Internet de l'ADSL et du CDMA.

**Question : Quelles sont les ambitions de la SONITEL ?**

**Réponse :** Nos ambitions sont :

- Faire comprendre aux populations que cette entreprise nigérienne représente pour elles, une ouverture sur un horizon immense de services innovants et des produits de qualité adaptés à leurs attentes
- Restaurer notre notoriété
- Faire mémoriser nos messages
- Valoriser notre image
- Offrir des tarifs compétitifs
- Vulgariser et démocratiser les TIC
- Réduire la fracture numérique en desser-



vant toutes les localités

- Développer notre chiffre d'affaire
- Reprendre la place de leader des télécommunications au Niger

**Quel est votre mot de fin ?**

**Réponse :** Au nom de tout le personnel de la SONITEL, soyez remercié infiniment pour cette opportunité que vous donnez à la SONITEL de pouvoir s'exprimer. J'ai une foi inébranlable en la SONITEL et en ce qui est en train de s'opé-

rer. Quelque chose va se passer. Que Dieu bénisse tout le personnel de la SONITEL en commençant par notre Directeur Général, principal chef d'orchestre de cette métamorphose. Et n'oubliez pas que notre slogan c'est : « Niger mon pays...SONITEL mon réseau »

**Interview réalisé par Gourouza Aboubacar et Souleymane Salha**

## SAJEC

**Service d'Abonnement aux Journaux et Envoi de Colis**

**Pour toutes vos commandes**

- Journaux nationaux
- Journaux internationaux
- Envois de colis

**Votre partenaire le plus sûr !**

**Siège : Quartier Terminus - Niamey-Niger**  
B.P 383 - Tél : (00227) 20 73 30 91 / L.D : (00227) 94 94 66 00  
RC : A.03 / RCCM / 2006 / Ny - NIF : 11 715 / R

### L'Eveil Plus

Bimensuel Nigérien de Réflexion et d'Informations Générales  
B.P 383 Tel : 88 83 90  
Niamey - Niger

**Directeur de Publication**

**Afizou Abdou**  
Tél : 96.50.78.05

**Comité de Rédaction**

Gourouza Aboubacar  
Souleymane Salha

**Service Commercial**

Chekou Moumouni  
Cél: 591835

**Composition**

L'Eveil Plus

**Impression**

Imprimerie Graphi-Centre  
**1000 Exemplaires**

## DECLARATION DES ORGANISATIONS SOCIOPROFESSIONNELLES DU SECTEUR DES MEDIAS

Profondément préoccupées par les entraves à l'exercice de la liberté de la presse qui se traduisent par :

- La détention prolongée de Moussa Kaka, directeur général de la Radio Saraounia et correspondant de RFI, en dépit de l'ordonnance de non lieu rendue le 23 juillet 2008 par le doyen des juges d'instruction ;
- La fermeture depuis le 30 juin 2008 de la Maison de la Presse par le gouvernement pour des motifs fallacieux ;
- La suspension le 19 Août 2008 des programmes de la Radio et Télévision Dounia pour une durée d'un mois par le Conseil supérieur de la communication (CSC) ;
- La menace du CSC d'interdire la parution des journaux privés dont les directeurs de publication ne sont pas encore en possession de la carte de presse.

Les organisations socioprofessionnelles du secteur des médias, réunies en séance extraordinaire le 20 Août 2008, au siège de l'ANEPI :

- 1- Dénoncent et condamnent l'acharnement du pouvoir contre notre confrère Moussa Kaka qui continue de garder prison, en dépit du non lieu prononcé par le doyen des juges d'instruction ;
- 2- Dénoncent et condamnent la fermeture injustifiée de la Maison de la presse ainsi que l'ingérence du gouvernement dans le fonctionnement de

ce cadre indépendant et fédérateur des médias nigériens, en violation du droit à la liberté d'association ;

3- Dénoncent et condamnent la suspension abusive des programmes de la Radio et Télévision Dounia

4 - Mettent en garde le CSC contre toute velléité d'interdiction de parution des journaux privés pour une histoire de carte de presse qui pourrait être réglée autrement, que par des méthodes liberticides ;

5- Appellent les confrères ainsi que les défenseurs des droits de l'homme et de la liberté de la presse à se mobiliser contre ces dérives autoritaires du pouvoir et du Conseil supérieur de la communication.

**Fait à Niamey, le 20 Août 2008**

**Ont signé :**

- **Association Nigérienne des Editeurs de la Presse Indépendante (ANEPI)**

- **Association des Radios et Télévisions Indépendantes (ARTI)**

- **Association des Promoteurs des Radios et Télévisions Privées du Niger (APRTPN)**

- **Réseau des Journalistes pour la Sécurité et la Paix (RJSP)**

- **Union des Journalistes Privés Nigériens (UJPN)**

- **Syndicat National des Travailleurs de l'Information et de la Communication (SYNATIC)**

- **Réseau des Radios communautaires du Niger (RACOM)**

- **Réseau Jeunesse - Développement - Communication (JDC)**

- **Syndicat des Travailleurs de la Presse Privée (SYNTRAPREP)**

Réponse du CSC

## Déclaration de Presse

Les organisations socioprofessionnelles du secteur des médias se sont réunies le dimanche 24 août 2008, à l'effet d'examiner les propos tenus par le président du csc lors d'un point de presse qu'il a animé, le 22 août 2008 sur les ondes de la radio et la télévision nationales. Le président de l'Institution de « régulation » des médias a cru ainsi répondre à la déclaration du 21 août 2008 livrée par ces organisations.

Après examen, les organisations socioprofessionnelles du secteur des médias :

1- Constatent que le président du csc a délibérément choisi les médias d'Etat pour répondre à la déclaration des organisations socioprofessionnelles des médias indépendants. Par ce comportement méprisant, le président du csc viole une des règles de la déontologie du métier de journaliste qui voudrait que tout droit de réponse s'exerce dans le média ayant diffusé l'élément qui a suscité la réponse.

2- Regrettent que le président du csc accuse, à tort, et prête des intentions aux organisations des médias qui n'auraient pas, selon lui, cherché à comprendre le pourquoi de la fermeture du Groupe Dounia

3- Constatent que dans le fourre-tout « non respect du cahier des charges », le président du csc relève que le groupe Dounia n'a pas couvert la fête de l'Indépendance, particulièrement la pose de la 1<sup>ère</sup> pierre du barrage de Kandadji alors que la réalité est toute autre :

- le haut commissariat à la vallée du Niger avait annulé à la dernière minute une demande de couverture médiatique auprès du Groupe Dounia

- le haut commissariat à la vallée du Niger, sur instruction du csc et du ministère de la communication, a dressé une liste des organes de presse pour effectuer le déplacement pour la pose de la pierre à Ayorou. Pour preuve, s'agissant de la presse écrite, sur la cinquantaine des titres qui existent au Niger, seuls neuf (9), huit (8) du privé et LE SAHEL y ont

été conviés.

S'agissant de la question de la carte de presse :

Les organisations socioprofessionnelles du secteur des médias tiennent à informer le public que contrairement aux allégations du président du csc qui prend chaque fois un malin plaisir à déformer le contenu de nos déclarations, les directeurs de publication n'ont jamais renoncé à la carte de presse, qui du reste est un droit pour tout journaliste en exercice.

Les organisations socioprofessionnelles du secteur des médias dénoncent et condamnent cependant le recours, par le csc, à la force, à travers la police judiciaire, pour intimider les journalistes pour une histoire de carte de presse.

S'agissant de la Maison de la Presse fermée injustement par le Gouvernement, le 30 juin 2008.

Les organisations socioprofessionnelles du secteur des médias réaffirment que la Maison de la Presse est composée de quatorze (14) organisations du secteur public et privé des médias, toutes de droit nigérien travaillant en harmonie pour la promotion et la défense de la presse nigérienne.

Les organisations socioprofessionnelles du secteur des médias, n'en déplaisent aux détracteurs, resteront soudées pour maintenir le cadre fédérateur qu'elles se sont librement donné.

Au regard de tout ce qui précède, les organisations socioprofessionnelles du secteur des médias :

1- Exigent la réouverture immédiate et sans conditions de la Maison de la presse, de la Radio Sahara et de la Radio et télévision Dounia

2- Exigent la liberté pour le journaliste Moussa Kaka qui a bénéficié d'une ordonnance de non lieu prononcée par le Doyen des Juges d'ins-

### Fermeture de la Radio Dounia par le CSC

République du NIGER

Décision N°00006/P/CSC

Conseil Supérieur de la Communication du 19 Août 2008

Portant suspension provisoire

Des émissions de la radio et

De la télévision Dounia

**LE PRESIDENT DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA COMMUNICATION**

Vu la constitution ;

Vu l'ordonnance n°93-31 du 30 mars 1993, portant sur la communication audiovisuelle ;

Vu l'ordonnance n°99-67 du 20 décembre 1999 portant régime de la liberté de presse ;

Vu la loi n°2006-24 du 24 juillet 2006, portant composition, organisation, attributions et fonctionnement du Conseil Supérieur de la Communication ;

Vu le Décret n°2007-33/PRN.MCA/C-MRCI du 12 Février, portant nomination des membres du Conseil Supérieur de la Communication ;

Vu le procès verbal de prestation de serment des membres du Conseil Supérieur de la Communication dressé le 28 Février 2007 par la Cour Suprême ;

Vu la Délibération N°02-2007/P/CSC du 27 Août 2007, réglant les modalités de création, d'installation et d'exploitation des services de radiodiffusion sonore et télévision privés ;

Vu les Décisions n°2006-012/CSC et n°2006-013/CSC du 05 octobre 2006, accordant des autorisations provisoires de création et d'installation de services de radiodiffusion et de télévision ;

**Après délibération du Conseil en date du 19 août 2008**

Décide :

Article premier : Les émissions de la radio et télévision Dounia sont suspendues pour une période d'un (1) mois pour non respect des cahiers des charges.

Article 2 : La présente décision qui prend effet à compter de la date de sa signature sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

**Daouda Diallo**

Ampliations : PRN ; PAN ; PM ; MCRI ; MI/SP/D ; MJ/GS ; CSC/CAB ; CSC/BO ; ARM ; Gouverneur/CUN ; Intéressé ; JORN

## DECLARATION DE LA SOUS-SECTION MNSD-NASSARA DE SAY

Les militantes, militants et sympathisants de la sous-section MNSD-Nassara de Say réunis à Say ce jour 17 Août 2008, après analyse de la situation sociopolitique au sein de notre parti font la déclaration suivante :

Depuis exactement quinze (15) mois notre parti le MNSD-Nassara vit les moments les plus sombre de son histoire. Ces difficultés avaient commencé le 31 mai 2007 après la motion de censure votée par la « majorité sans âme » pour débarquer le Premier Ministre Hama Amadou et Président national du parti.

Cette situation inédite pour un Premier Ministre disposant d'une majorité confortable n'a pas tardé à dévoiler les objectifs inavoués des architectes de ce complot qui n'était qu'à la fondation d'un processus de liquidation politique du Président du plus grand parti Hama Amadou.

Ainsi après la motion de censure un acharnement sans pareil, avec son chapelet de dossiers aussi farfelus que ridicules s'est abattu sur le Président du Parti Monsieur Hama Amadou afin de nuire à son honorabilité et de le discréditer auprès des populations dans l'ultime but d'inhiber son éventuelle accession à la magistrature suprême.

D'abord l'affaire Moussa Keita de la voiture brûlée, dont le montage grossier démontre la haine et l'aveuglement des auteurs pour finir coûte que coûte avec un homme considéré désormais comme un adversaire politique dangereux. Heureusement ce dossier a trouvé une conclusion heureuse car le juge avait refusé de s'associer à la mascarade politique et, avait dit le droit en déclarant le non lieu. Mais les adversaires n'en démordent pas, car l'objectif est de tout faire pour empêcher Hama Amadou de se présenter aux élections présidentielles de 2009.

C'est dans cette optique que les architectes de la liquidation politique de Mr Hama Amadou ont

élaboré ce qu'on peut désormais appelé « affaire fond d'aide à la presse privée ».

La meilleure trouvaille pour rendre Hama Amadou inéligible pour les élections présidentielles de 2009 était de le condamner pour détournement de deniers publics.

Nonobstant les justifications fournies par Hama Amadou sur l'utilisation des cent millions et la reconnaissance par les journalistes d'avoir effectivement reçu cet argent, une mise en accusation du gouvernement signée par le Premier Ministre a été adressée à l'Assemblée Nationale. Cette dernière, dans une célérité inouïe vota la mise en accusation car des instructions étaient venues de hauts niveaux.

La cabale contre notre Président Hama Amadou avait atteint son paroxysme le 26 juin 2008, quand il fut convoqué par la commission d'instruction de la haute cour de justice et mis sous mandat dépôt pour être incarcéré à la prison de haute sécurité de Koutoukalé.

Après cette étape inqualifiable franchie par notre propre régime, nous, militantes, militants et sympathisants du MNSD de la sous-section de Say, avons décidé de rompre notre mutisme après plusieurs mois d'observance de la situation.

D'abord nous ne comprenons pas les traitements injustes, inhumains et l'ingratitude dont est victime le Président du parti de la mouvance présidentielle qui a tout donné pour le triomphe des idéaux du parti dans les moments les plus sombres et tumultueux.

Mieux, Hama Amadou a été le bouclier et le va-t-en-guerre du MNSD dans tous les combats ; grâce à lui le parti avait survécu à toutes les vicissitudes politiques.

La Conférence Nationale souveraine aurait pris un acte pour dissoudre le MNSD sans l'intelligence, le courage et la témérité de cet homme.

Aux élections générales de 2004, Mamadou Issoufou, de toute évidence gagnait les élections présidentielles grâce à la formation de l'Alliance Pour la République (APR) regroupant le PNDS, le CDS, le Gaskia et le RDP.

Les militants du MNSD à tous les niveaux étaient désemparés !

Mais c'est sans compter sur le génie de Monsieur Hama Amadou qui

disloqua l'APR de Zaki et, concomitamment a fait rallier les partis au MNSD, ce qui consacra le second mandat.

D'autre part, même s'il est indéniable que tout est tributaire de la volonté de Dieu, il est aussi moralement incontestable que Hama Amadou avait joué un rôle déterminant dans l'ascension politique et sociale de beaucoup de ces hommes qui se sont métamorphosés aujourd'hui en artisans de sa liquidation politique.

A présent, comment comprendre cette haine, cette ingratitude déraisonnée et cette volonté de souiller l'honneur et d'éliminer de la scène politique cet homme qui a su relever tous les défis politiques, économiques et sociaux pour redresser notre pays.

Au vu de tout ce qui précède, les militants et sympathisants de la sous-section MNSD de Say :

1. Refusent de jouer la politique de l'autruche et du caméléon équilibré en niant l'évidence, par conséquent constatent avec regret et indignation la division du Parti en deux clans : le clan de la vérité et de la légitimité incarné par Mr Hama Amadou, Président du MNSD-Nassara ; et le clan des usurpateurs représentés par les auteurs de la division du parti.

2. Apportent son soutien indéfectible et inébranlable à Son Excellence Hama Amadou, Président national du MNSD-Nassara, prisonnier politique de son propre régime et lui témoigne toute sa compassion en ces moments d'épreuves difficiles et injustes.

3. Demandent aux magistrats de respecter leur serment en disant le droit et de refuser avec courage et dignité toute manipulation politicienne tendant à légaliser une élimination politique déjà programmée.

4. Condamnent les intimidations et les interpellations fantaisistes et illégales dont sont victimes les militants et sympathisants du parti.

5. Fustigent et condamnent avec la dernière énergie le limogeage abusif des cadres du parti à cause de leur soutien légitime au Président du Parti Hama Amadou.

6. Exhortent les militants à davantage de vigilance face aux acheteurs de conscience à coup de

billets de banque qui veulent disposer du parti et arriver par tous les moyens au perchoir du parti. A ceux-la nous disons, on ne se décrète pas leader et, comme l'a si bien dit le Président François Mitterrand :

« Il faut vingt ans pour faire un candidat, vingt ans de souffrances, d'échecs, de malheurs et d'obsession ».

7. Se désengagent de toute position d'un militant de la sous-section contraire à l'esprit de cette déclaration. Par conséquent, tout militant de la sous-section quelque soit son rang qui pose des actes contraires à la présente déclaration n'engage que sa seule personne.

8. Apportent leur soutien et leur adhésion à la déclaration de la section de Tillabery et à celle des cadres tenues le 16 juillet 2008 à Niamey

9. Apportent leur attachement aux délibérations du 5<sup>e</sup> congrès d'avril 2005 et demandent aux militants de réfuter toute tentative de leur remise en cause.

10. Remercient et encouragent les militants et sympathisants devant les dures épreuves qu'ils subissent face aux ennemis internes et externes de notre grand parti, le MNSD-NASSARA.

11. Apportent son soutien à Monsieur Sala Habi, Président par intérim conformément à l'article 65 du règlement intérieur et le rassurent de leur disponibilité totale dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

12. Demandent aux militants de la sous-section de Say de se mobiliser autour de Son Excellence Hama Amadou, unique Président du MNSD-NASSARA et de barrer la route à toute personne vecteur de la division pour leur unique intérêt personnel et égoïste.

13. Demandent aux militants et sympathisants de la sous-section de rester vigilants et prêts pour répondre aux futurs mots d'ordre.

**Vive la sous-section MNSD-NASSARA de SAY**

**Vive le MNSD-NASSARA UN et INDIVISIBLE**

**VIVE LE PRESIDENT DU PARTI, SON EXCELLENCE HAMAAMADOU**



## ZAIN au Niger

### Le Monde Merveilleux en marche



Petit à petit, la marque ZAIN est en train de rentrer dans les habitudes des Nigériens. La couleur rouge de la marque CELTEL est en train de disparaître pour faire place aux couleurs de ZAIN. Quelle appréciation les consommateurs font de nouveau look de la première compagnie de téléphonie mobile au Niger ? « Le Monde Merveilleux de ZAIN n'est pas qu'une simple publicité » nous confie un « boutiquier » du Grand Marché de Niamey. Aujourd'hui, le tarif de la communication de 125 F/la minute est vraiment abordable. Un étudiant en année de thèse en droit des affaires de renchérir : « Depuis que je me suis procuré le modem Internet de ZAIN, plus besoin d'être dans les cybercafés pour mes recherches. J'ai l'Internet à la maison sans me déplacer. Et je vous dis que c'est très pratique et vraiment à la portée de l'étudiant ». Comme, on le voit,

ZAIN est vraiment en train de conquérir les cœurs des Nigériens.

Pour un rappel, retenons que la marque ZAIN a été officiellement lancée le 1<sup>er</sup> Août dernier à Niamey dans le somptueux espace de l'ancienne boîte de nuit Izé Gani sise à la corniche Gamkallé. A cette occasion Louis Lubala et Narema Koné, respectivement, Directeur Général et Directrice Commerciale et du Marketing de ZAIN au Niger avaient annoncé les couleurs de ce que leur réseau compte offrir aux Nigériens, en l'occurrence un « Monde Merveilleux ». Le 3 Août 2008, c'est au tour des populations de l'intérieur du pays d'accueillir la bonne nouvelle.

Zain au Niger, c'est un peu plus de 900.000 abonnés, plus de 160 localités couvertes. Qui a fait mieux ? **GA**



Agence de Pèlerinage et la Oumra

# SABILUL HOUDA



RCCM/NI/NIA/2008/A/584 NIF : 11.715/R B.P.383 Siège quartier Terminus Niamey - Niger

Tél : (+227) 20 73 30 91 / Cel : (+227) 94 94 66 00 / (+227) 96 59 95 55

Comptes Bancaires : BIA 025110035968/85 / ECOBANK 07700093047017 . E-mail: sabiluhouda@yahoo.fr

# HADJ 2008

**Pièces à fournir:**

- Un acte de naissance, - une carte d'identité ou un passeport

**Les pièces prises en charge par l'agence sont les suivantes :**

- 16 photos d'identité sur fond blanc
- Le carnet de vaccination en cours de validité

*Notre mission : donner entière satisfaction au pèlerin !*

APO, le pèlerinage et la Oumra en toute quiétude



## Ton monde, tes fou-rires...

La vie est faite de passions et de bonheurs. Partagez ces instants précieux avec vos amis en profitant des produits et services que vous offre Zain.